

XAVIER DARCOS

ministre de l'Éducation nationale

« Environ un enfant sur cinq a, à la fin du cycle primaire, redoublé au moins une fois. En proportion, on constate que 3 % sont des enfants d'enseignants, 7 % de cadres supérieurs, 25 % d'ouvriers et 41 % d'inactifs ! Autrement dit, à la sortie de l'école, on a installé le déterminisme social alors que l'école est là pour l'empêcher. » Face à ce constat éloquent, Xavier Darcos insista sur « l'obligation de l'Éducation nationale et des maires à travailler ensemble ». Évoquant le nouveau dispositif d'accompagnement éducatif mis en place dans les collèges en zone prioritaire, et qui doit s'étendre aux écoles en 2009 – « au plus tard » –, le ministre a reconnu les problèmes posés (sur l'ouverture des écoles, les transports) et invité les maires à en débattre.

lisent l'école, voire sont à l'opposé de certaines exigences éducatives ; comme l'autorisation de nouvelles chaînes de télévision diffusant 24 h/24 des programmes dédiés aux jeunes enfants, citait en exemple un responsable de la Ligue de l'Enseignement !

Le témoignage de la ville de Saintes sur son projet éducatif local offert aux congressistes un éclairage à la question posée de l'articulation de ces dispositifs. Elle a mis en exergue le rôle de médiateur du maire – ou plus largement de la commune – pour réussir à marier des dispositifs qui recoupent des financements, des tutelles, des priorités diverses, chacun défendant « ses exigences ». « Il faut rechercher avec les différentes institutions et partenaires des objectifs partagés », résuma l'adjointe au maire de Saintes. Une logique largement plébiscitée par le délégué interministériel à la Ville, citant le dernier né des dispositifs dit de réussite éducative.

La mobilisation des parents fut à maintes reprises soulignée comme une autre condition de réussite, tout comme fut rappelée la responsabilité de l'État, en termes notamment de moyens pour réussir l'intégration des élèves handicapés, ou pour ne pas négliger les territoires ruraux... Quant au nouvel accompagnement éducatif, lancé par le gouvernement, il fut salué sur le fond. Pour autant, il pose aux maires des questions qui restent sans ré-

ponses : quelle articulation avec les dispositifs existants localement ? quelles charges induites et quelles répercussions pour les collectivités de la suppression des cours du samedi matin qui ne les dispensera pourtant peut-être pas d'ouvrir les écoles pour y accueillir des enfants, sur la demande des parents...

○ RISQUES NATURELS

La situation climatique actuelle laisse à penser que les maires risquent d'être confrontés de plus en plus souvent à des risques majeurs d'inondation, a affirmé Marie-France Beauvils, maire de Saint-Pierre-des-Corps (37), pour introduire l'atelier. Ce qui a été confirmé par Nicolas-Gérard Camphuis, directeur du Centre européen de prévention des inondations, qui a insisté sur le fait que des catastrophes majeures, comparables à celle de la Nouvelle-Orléans, peuvent arriver, y compris en France. Marie-France Beauvils a décrit la façon dont elle a travaillé, avec d'autres maires des bords de Loire, lors de la mise en place du plan de prévention des risques inondation (PPRI) : « Les services de l'État ont d'abord donné l'impression de ne pas tenir assez compte des réalités locales, avant que les points de vue se rapprochent. »

Éliette Galzy, maire de Collias (30), a raconté de façon frappante les inondations qui ont dévasté sa commune en 2002. La maire, avec un sens de la persuasion peu commun, a engagé une double opération de délocalisation des habitations situées en zone inondable et de création d'un nouveau quartier.

Dominique Jourdain, maire de Château-Thierry (02) et président des Écomaires, a rappelé à quel point la concertation était primordiale dans la création des PPRI, et qu'il fallait à tout prix y associer la population « dans une logique de débat public ». Laurent Michel, du Medad, a confirmé que l'État s'engageait dans une démarche d'amélioration de la concertation.

Jean-Paul Fournier, maire de Nîmes (30), a dit tout l'intérêt de la mission d'inventaire et de propositions sur les dispositifs d'alerte que lui a confiée Nicolas Sarkozy. Puis M. Deleplanque, de la Direction de la dé-

fense et de la sécurité civile, a décrit les plans communaux de sauvegarde – théoriquement obligatoires mais encore trop peu nombreux. Ces plans doivent représenter une « spirale de progrès » et permettre de gérer les crises, « avant, pendant et après ».

○ TÉLÉVISIONS LOCALES

Le « numérique », la haute définition et la télévision mobile constituent autant de techniques qui sont des « enjeux d'aménagement du territoire », a souligné André Laignel, secrétaire général de l'AMF, qui préside le groupe de travail Télévisions locales. « Nous avons le devoir d'empêcher une fracture numérique audiovisuelle », a ajouté Michel Boyon, président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Différents intervenants se sont félicités des avancées du CSA autorisant les chaînes locales analogiques à accéder au réseau numérique.

Cependant, les télévisions locales sont beaucoup moins nombreuses que dans des pays tels que la Grande-Bretagne, l'Espagne ou l'Italie. L'évolution technologique actuelle permettra-t-elle de rattraper ce retard ?

Gérard Baumel, maire de Céreste (04) et rapporteur du groupe de travail, a estimé qu'une chaîne locale ne peut être viable que si elle couvre une large zone de diffusion. Il a souhaité une évolution législative qui permettrait aux collectivités de prendre en charge l'installation d'émetteurs, afin de pouvoir réaliser un investissement pérenne, à des coûts supportables, dans les territoires qui ne seront pas couverts par la télévision numérique terrestre. André Laignel souhaite que l'AMF dépose un amendement en ce sens. ■

N° SPÉCIAL 90^e CONGRÈS
DE LA LETTRE DES MAIRES DE FRANCE
41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07
Tél. 01 44 18 14 14. Fax 01 44 18 14 16.

Directeur de la publication : Michèle Cascales -
Directeur adjoint de la publication : Éric Pareydt
- Rédacteur en chef : Antoine Blouet - Éditeur :
Carine Collard - Rédaction : Maires de France et
départements AMF - Mise en page : Maires de
France.

MAIRES DE FRANCE
ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS

Spécial
90^e Congrès



Retrouvez tous les travaux du 90^e Congrès AMF dès décembre 2007 dans Maires de France. Pour vous abonner, rendez-vous sur le stand de l'AMF, hall 4

Jeudi 22 novembre 2007 ■ n° 3

Intercommunalité Une grande partie des travaux d'hier était consacrée au mode de désignation des conseils communautaires. Objectif : ouvrir le débat en amont.

Le suffrage universel direct au cœur des débats

Réunis dans le grand auditorium hier matin, les maires étaient invités à réfléchir à la façon de mieux associer le citoyen à l'intercommunalité. En effet, comme l'a rappelé Jacqueline Gourault, la première vice-présidente de l'AMF, la reconnaissance du fait intercommunal est aujourd'hui une « réalité et une évidence » alors que « les nombreuses compétences exercées par les communautés concernent de plus en plus la vie quotidienne de nos concitoyens ». La première piste pour développer le sentiment d'appartenance des citoyens à l'intercommunalité passe sans nul doute par leur meilleure information, un quart des Français déclarant ne pas savoir si leur commune fait partie ou non d'une structure intercommunale. De même, alors que 70 % d'entre eux se disent bien informés des services rendus à la population par leur commune, ils ne sont que 50 % à connaître ceux

rendus par l'intercommunalité (1). L'occasion pour Jacqueline Gourault de pointer le manque d'informations intercommunales dans de nombreux bulletins municipaux. Interrogés sur la nécessité de renforcer le lien fiscal entre habitants et communautés, plusieurs participants se sont prononcés par l'affirmative, trouvant logique que les nouveaux services apportés à la population par l'intercommunalité soient financés par des impôts ménages.

La seconde partie des débats a été consacrée au mode d'élection des élus communautaires, l'AMF ayant volontairement choisi de laisser assez de temps aux maires présents pour débattre. Interrogés en direct, ils se sont presque tous déclarés totalement opposés à l'élection au suffrage universel direct des délégués communautaires. « Le débat sur le mode de scrutin cache un autre débat qui doit le précéder, à savoir quelle intercommunalité veut-on ? », ont enchaîné Marc Censi, le président de l'Assemblée des communautés de France, et Bernadette Laclais, maire de Chambéry (73). Avant que Jacqueline Gourault rappelle la position de l'AMF « plutôt favorable au statut quo ». Cela n'empêche pas la réflexion, a-t-elle ajouté, soulignant que l'échéance était fixée « au mieux en 2014 ».

Auteur d'une proposition de loi sur l'élection au suffrage universel direct des pré-

MICHÈLE ALLIOT-MARIE

ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales

L'objectif de la décentralisation a été largement atteint mais le transfert de compétences de l'État aux collectivités territoriales est un processus évolutif où les élus comme les citoyens ont parfois du mal à savoir qui est responsable de quoi », a déclaré hier la ministre de l'Intérieur, Michèle Alliot-Marie. Avant de poursuivre : « Il est temps de marquer une pause, d'évaluer ce qui a été fait jusque-là, de permettre à chacun de prendre ses marques dans le nouvel équilibre, de revenir, le cas échéant, sur des dispositions qui se sont révélées problématiques. » Une fois ce travail d'évaluation terminé, « il sera vraisemblablement nécessaire d'inscrire le partage des responsabilités dans une loi organique à laquelle chacun pourra se référer », a ajouté la ministre.

sidents d'EPCI, le député Jean-Pierre Baligand a défendu sa « vision républicaine » : « Là où on lève l'impôt direct, il faut qu'il existe une responsabilité devant les citoyens ». Partisan également de ce mode d'élection pour les présidents de communautés, le député Michel Piron a insisté sur la nécessité de distinguer trois types de communautés, rappelant les différences existant entre une communauté urbaine et une petite communauté de communes rurale. Les débats ont aussi mis en avant le souhait de la majorité des Français de voir l'intercommunalité trouver toute sa place dans la campagne des prochaines municipales. ■

(1) Sondage CSA/AMF, octobre 2007. À lire dans le prochain numéro de Maires de France (décembre 2007).

Résultats du vote sur le rapport d'activité

Nombre d'inscrits :	12 123
Total des votants :	6 062
Taux de participation :	71,9 %
Votes blancs et nuls :	234
Suffrages exprimés :	5 828
Pour :	5 603, soit 96,14 %
Contre :	225, soit 3,86 %

LOGEMENT ET HÉBERGEMENT

« Le logement est l'une des préoccupations majeures de la population », a souligné en introduction le maire de Saint-Flour (15), Pierre Jarlier, qui co-présidait l'atelier consacré hier au logement et à l'hébergement. Avant de rappeler les difficultés (concentration de la population dans les mêmes zones urbanisées, envolée des loyers, parcours résidentiel de plus en plus difficile ...) mais également le contexte législatif : une nouvelle loi par an traitant de ces questions de logement depuis 2000. Dernière en date, la loi sur le droit au logement opposable (Dalo).

Même si tous ces textes comportent des mesures pour inciter les maires à construire et aider les maires bâtisseurs, le problème pour trouver du foncier disponible demeure toujours crucial, comme l'ont rappelé les participants à cet atelier. Un problème accentué par les exigences de la nouvelle loi Dalo. Après avoir souligné le succès remporté par les conventions de délégation des aides à la pierre, Pierre Jarlier a ainsi questionné : « Le Dalo ne va-t-il pas peser sur les équilibres locaux en cours et ne va-t-il pas contrarier les objectifs de mixité sociale en dirigeant les publics prioritaires vers les communes ayant un parc social? »

Président de l'USH (Union sociale de l'habitat), Michel Delebarre a d'abord rendu un hommage aux collectivités locales déléguaires des aides à la pierre dont « l'engagement s'est traduit par une augmentation des moyens financiers qu'elles consacrent au logement », avant de prévenir : « Il est impensable que le logement social public soit le seul à pouvoir loger le public Dalo ». Un avis partagé par tous les élus présents.

Présentant la séquence sur la façon d'associer le parc privé pour loger des demandeurs de plus en plus nombreux dans un tel contexte de pénurie, Annie Guillemot, maire de Bron et co-présidente de l'atelier, a tenu à préciser que 90 % du parc HLM se concentrait sur 1 995 communes. Avant de céder la parole à Philippe Pelletier, le président de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat), qui a assuré les maires du soutien de son agence

CHRISTINE BOUTIN

ministre du Logement et de la ville

C'est « un appel très solennel aux maires pour qu'ils deviennent des maires bâtisseurs » qu'est venue lancer hier la ministre du Logement et de la ville, Christine Boutin, aux participants de l'atelier sur le logement et l'hébergement. « L'État est le garant de la loi Dalo et pourra être sanctionné mais ce n'est pas lui qui tient les clefs du succès et, en cas d'échec, nous serons tous montrés du doigt », a-t-elle poursuivi. La ministre a également redit qu'elle « ne toucherait pas à la loi SRU » et qu'elle appliquerait « sans faillir l'article 55 » avant d'annoncer des nouvelles mesures pour aider les maires à augmenter l'offre de logements dans leur commune. Des mesures actuellement à l'arbitrage chez le Premier ministre, comme l'a précisé Christine Boutin.

pour mobiliser les propriétaires privés à prendre part à l'effort collectif pour loger les familles les plus en difficulté. Lors de la troisième séquence, consacrée à l'hébergement, les maires ont dit toute l'importance de l'accompagnement social pour les personnes en grande précarité.

DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE ET PARTICIPATION DES CITOYENS

Démocratie participative, délibérative, de proximité : « Derrière les termes, il y a l'objectif de recréer du lien social, a analysé Céline Braillon, présidente de l'Association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale (ADELS). Cette quête de sens est fondatrice et renvoie à la façon dont on construit l'intérêt général. » Ainsi, Françoise Descamps-Crosnier, maire de Rosny-sur-Seine (78), a suggéré de « se servir de l'intérêt que les gens portent à leur environnement de proximité pour l'élargir à un champ plus politique, au sens large ». « Conseils de quartier, comité des sages, Agendas 21, nous disposons d'une boîte à outils formidable », s'est exclamé Philippe Bonnacarrère, maire d'Albi (81). Reste à déterminer les bonnes pratiques, et à « proposer des objets concrets à la réflexion de nos concitoyens ».

Bernadette Schmitt, maire de Saintes (17), a détaillé une expérience de démocratie

participative qu'elle a appliquée au projet de création d'une place en centre-ville. Appelée, in fine, à se prononcer, la population a refusé le projet qui souffrait d'une mauvaise image. « Les bonnes intentions ne suffisent pas, a commenté Françoise Descamps-Crosnier. Les élus doivent apprendre à mettre en œuvre les procédures participatives et à garder un cap, pour rester crédibles. » Pour Muriel Parcelier, adjointe au maire de Bordeaux et présidente de l'ANACEJ (Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes), « ces conseils doivent devenir un outil d'éducation à la citoyenneté, où les jeunes prennent confiance en eux et sont reconnus ». De même, les conseils de sages permettent de conserver la mémoire des communes, et de mobiliser des énergies disponibles, a relevé Jean-Pierre Fougerat, maire de Coueron (44) et président de la Fédération des villes et conseils de sages. La démocratie locale exige aussi un suivi, a noté Patrick Norynberg, directeur général adjoint des services du Blanc-Mesnil (93) : « Après la charte de la démocratie locale, nous envisageons la mise en place d'un Observatoire des engagements. » Les nouvelles technologies permettent, dans ce domaine, une meilleure information des habitants, ainsi que la mesure de leur satisfaction, comme l'a indiqué Emmanuelle Gilliand, directrice des conseils de quartier à Issy-les-Moulineaux (92), en détaillant la mise en place de dispositifs de concertation et de réponse aux citoyens.

DÉMOCRATIE LOCALE EN EUROPE

Daniel Hoeffel, maire de Handschuheim (67) et président de la Commission Europe de l'AMF, a relevé que la prise de conscience des élus français à l'égard de l'Europe progressait, certes, mais n'était pas encore à la hauteur des enjeux, comme l'a montré une participation plutôt discrète des maires à cet atelier.

Le rejet par les Français de la Constitution européenne a manifesté, a-t-il souligné, que « l'Europe est incomprise car elle apparaît comme trop lointaine, trop technocratique ». Pour Christophe Rouillon, maire de Coulaines (72) et rapporteur de la commission Europe, « les élus français doivent

être les vigies attentives de la direction bruxelloise. Ainsi, le refus, par la Commission européenne, d'une directive-cadre pour les services publics présente un risque important pour les services publics locaux ».

Vue de Bruxelles, « la démocratie au niveau local est l'échelon le plus important de la démocratie dans nos sociétés », a indiqué, en écho, Philippe Blair, directeur des institutions démocratiques au Conseil de l'Europe. « N'ayez pas de complexes à l'égard de vos 36 000 communes !, a-t-il lancé sous les applaudissements. Elles représentent aussi, en matière de légitimité, d'énormes avantages. » Au nom de l'Association des communes allemandes, Roland Schäfer, son président, a indiqué que « la dépolitisation de citoyens pèse lourd au niveau local » et qu'« il faut continuer à lutter contre une partie de la Commission européenne pour sauvegarder les services publics locaux ».

Paul Furlan, président de l'Union des villes et communes wallonnes, a précisé que la mise en place des « politiques des espaces quartiers » menée depuis sept ans par les communes wallonnes exige une « énorme disponibilité des élus, qui doivent aussi savoir gérer les motivations des gens en direction de l'intérêt collectif ».

À Rome, les habitants des 300 quartiers de la Ville éternelle perçoivent l'échelon local comme « un nouvel échelon bureaucratique », a annoncé L. d'Ubaldo, représentant de l'Association nationale des communes italiennes. Fernando Ruas, président de l'Association des municipalités portugaises, a également déploré cet « éloignement des citoyens de la sphère publique, qui va de pair avec la montée de l'individualisme ».

« Il faut adapter en permanence notre modèle démocratique, rééquilibrer le national et le local », a indiqué Jean-Claude Frécon, vice-président du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux en Europe. « Comment les instances locales peuvent-elles participer au processus de décision européen ? », s'est interrogée Anne Ferreira, députée européenne.

Maison européenne des pouvoirs locaux français, Comité des régions, les outils existent déjà, a insisté Christophe Rouillon qui a appelé les élus à « agir localement et à penser globalement : les questions européennes sont devenues des questions de politique intérieure ».

MAIRES ET PARENTS

La parentalité n'avait jusqu'à ce mardi jamais été l'objet d'un atelier du congrès des maires de France. Certes, le sujet avait pu être abordé au travers de débats portant sur la réussite scolaire ou la prévention de la délinquance. Mais cette fois-ci, les maires étaient invités à creuser cette question plus précisément. Comment sont-ils interpellés sur ce point ? Doivent-ils seulement s'impliquer dans des réponses spécifiques ? Comment et à quel fin ?

Avant tout, que recouvre la notion de parentalité ? Françoise Nicolas, maire de Vandœuvre-lès-Nancy (54), en donna une définition complexe mais complète, que Christine Simonnet, adjointe au maire d'Essey-lès-Nancy, résuma par une formule : « Un ensemble de processus psychiques et affectifs qui permettent de devenir parents. » Loin des discours théoriques, les expériences échangées hier après-midi ont permis de donner quelques pistes clés : faire avec et pour les parents mais jamais à leur place, mobiliser les partenaires, ne pas focaliser sur les parents en difficulté sociales, etc.

Les interventions de la salle ont, elles, montré une demande des maires à continuer d'échanger sur ces pratiques. Le rôle et l'appui des caisses d'allocations familiales (CAF) n'a pas manqué d'être, lui aussi, souligné. Cette fois sous un mode moins véhément que quelques minutes plus tôt, lors de la séquence dédiée à l'accueil de la petite enfance. Les critiques des

DOMINIQUE DE LEGGE

délégué interministériel à la Famille

Intervenant au nom du ministre du Travail, des relations sociales et de la solidarité, Xavier Bertrand, le délégué interministériel à la Famille, a apporté deux informations particulièrement importantes pour les maires, car elles touchent à l'avenir des politiques menées par la CNAF : alors que la convention d'objectifs et de gestion signée entre l'État et la CNAF pour quatre ans arrive à expiration fin 2008, une évaluation en sera faite « en tenant compte de toutes les remarques » ; cette évaluation servira de base à l'élaboration de la prochaine convention, à laquelle l'AMF sera associée. Une première !

maires ont été parfois virulentes. Les proches portant sur des problèmes clés, malheureusement redondants et déjà entendus lors de précédents congrès : manque de chef de file, des normes parfois excessives et coûteuses, incertitude sur le montant réel des subventions versées par les CAF aux communes gestionnaires de crèche, etc. Comment améliorer les réponses aux besoins malgré cela, insistait Maud Tallet, maire de Champs-sur-Marne (77) ? Parmi les pistes évoquées, celle de schémas locaux d'accueil du jeune enfant, exposant les besoins mais n'obligeant pas la commune à y répondre seule. La liaison entre la petite enfance et la parentalité, tout comme avec la prévention de la délinquance, dernière séquence de cet atelier, pouvait surprendre a priori. À l'issue d'hier après-midi, il était évident que ces questions étaient interdépendantes et justifiaient que le rôle du maire soit reconnu, sans non plus qu'il lui soit confié un excès de responsabilités. La dernière loi sur la prévention de la délinquance de mars 2007 met ainsi à sa disposition de nouveaux outils, facultatifs, comme le souligna Hervé Masurel, secrétaire général du Comité interministériel de prévention de la délinquance.

ÉDUCATION ET RÉUSSITE SCOLAIRE

Assurément, il ne manque pas de dispositifs que les communes peuvent mobiliser en matière de réussite scolaire. Assurément encore, la volonté des communes de s'impliquer sur cette question de la lutte contre l'échec scolaire ne fait pas défaut ; et la variété des actions conduites tant que le nombre des communes qui ont monté ou soutiennent des aides aux devoirs, accompagnements scolaires, activités péri et extra scolaires, etc. l'illustre depuis des années. Pourtant, les résultats en termes de réussite scolaire restent navrants (voir encadré).

Tout le monde s'accorde sur une évidence : ni la commune ni l'école ne peuvent réussir seules. Par ailleurs, diverses interventions au cours de l'atelier consacré à cette question ont judicieusement pointé des dysfonctionnements de la société qui, par effets ricochets ou directement, fragi-